

tation sur le fait qu'un référendum a été tenu en 1942, pour permettre la conscription au Canada. Ils disent, de plus: Si cela a été fait en 1942, pourquoi ne serait-il pas possible de le faire en 1964?

A ceux-là, je désire signaler qu'il y a une différence essentielle. En 1942, le gouvernement a soumis la question de la conscription au peuple canadien par voie de référendum afin de se faire libérer d'une promesse, d'un engagement qu'il avait contracté envers la population canadienne.

Mais cette année, lorsque le gouvernement soumet à l'approbation du Parlement un projet de drapeau, il ne viole pas une promesse, bien au contraire, il en réalise ainsi une qui a été faite à la population.

Quand j'ai accepté, en juin 1962 et en avril 1963, de me présenter aux élections sous la bannière du parti libéral, j'ai alors accepté le programme de ce parti, lequel comportait entre autres l'adoption d'un drapeau canadien dans les deux ans suivant notre accession au pouvoir.

Il y avait plusieurs projets dans ce programme; il y en avait qui, soit dit en passant, ne soulevaient pas beaucoup d'enthousiasme. Mais j'ai fait la part des choses et lorsque je me suis porté candidat, j'ai accepté le programme du parti libéral. Et lorsque les électeurs de mon comté ont voté libéral, aux élections de 1962 et de 1963, ils ont accepté le programme du parti libéral, et par conséquent le projet d'un drapeau essentiellement canadien.

Ainsi, lorsque cette résolution sera mise aux voix, je pense que j'exprimerai le désir de ceux qui m'ont délégué à la Chambre des communes en votant en faveur du projet d'un drapeau trifolié.

Nos adversaires conservateurs—je devrais plutôt dire nos amis conservateurs, parce qu'il n'y a pas d'adversaires à la Chambre des communes, du moins je ne le crois pas, il ne doit y avoir que des hommes qui travaillent le plus sincèrement du monde pour le bien de leur pays—nos amis conservateurs disent que le projet de drapeau trifolié est celui d'un seul homme: le premier ministre (M. Pearson). Je leur répons que c'est faux. Il est vrai que le premier ministre a tenu parole—mes amis d'en face ne sont peut-être pas habitués à cette façon de procéder, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes fiers de notre chef qui a eu le courage de diriger son parti et le gouvernement de son pays, non pas par les chemins les plus faciles, mais qui a accepté les écueils qui se présentaient devant sa barque, pour administrer les affaires du pays avec sincérité et toute la compétence qu'on lui connaît.

A mon sens, lorsque le trifolié aura été adopté officiellement comme drapeau canadien, nous pourrions dire que jamais, dans

[M. Drouin.]

aucun pays, un drapeau n'aura été adopté avec autant de considération et autant de précaution.

Vous savez, monsieur l'Orateur, de quelle façon, dans la plupart des pays, on a adopté ou remplacé un drapeau: Au cours de la nuit qui suivait la révolution, on ramassait un chiffon, on dessinait rapidement un modèle, et le lendemain, c'était le drapeau de ce pays, et tous étaient fiers de leur drapeau parce que, pour eux, il représentait la liberté et l'indépendance.

Qu'a fait le gouvernement? Il n'a pas imposé un drapeau par décret du conseil, comme il aurait pu le faire. Le très honorable premier ministre a chargé un groupe d'experts d'étudier les 5,000 et quelques cents projets qui lui avaient été soumis.

Il a chargé ces gens-là, que l'on considère comme des experts en art héraldique, de faire un triage parmi tous ces projets qui avaient été soumis.

Il a dit ensuite, non pas en son nom personnel mais au nom du gouvernement qui est chargé d'administrer les affaires du pays (il ne l'impose pas par décret du conseil), qu'il soumettait ce projet à l'adoption des 265 députés qui ont été élus librement à la Chambre des communes, pour qu'ils en fassent le drapeau canadien, non pas en une nuit, non pas en une journée, le premier ministre laisse à chacun le temps de s'exprimer librement sur cette question. Il laisse aux journalistes le temps de faire connaître leurs vues, il laisse à chaque citoyen canadien l'occasion d'écrire à son représentant pour exprimer son opinion.

Eh bien, je pense que dans les circonstances, nous, les 265 députés élus par le peuple canadien, nous sommes habilités à doter notre pays d'un drapeau et c'est ce que je ferai, pour ma part, et j'aurai ainsi l'impression de remplir mon mandat lorsque je voterai en faveur du trifolié.

(Traduction)

M. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat car j'estime que le changement d'un emblème national, comme le drapeau, est si important que tous les députés, indépendamment du parti auquel ils appartiennent et de leurs sentiments personnels sur la question, devraient exprimer leur opinion et celle de leurs commentants. Dire que les députés qui veulent prendre la parole sur une question aussi importante que celle-ci, entravent la tâche du parlement, qu'ils font de l'obstruction systématique parce qu'ils veulent exprimer leur opinion sur la question, c'est rejeter complètement ce que le parlement représente, ainsi que notre liberté. Dire que nous, qui formons l'opposition officielle, devrions nous croiser les bras et laisser adopter cette résolution nous rappelle,